

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

1.

#### **Ouverture de la séance à 19 h 30.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

### **2016-11-210 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **3. Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016.

3.2 Séance extraordinaire du 6 octobre 2016

3.3 Séance extraordinaire du 17 octobre 2016

3.4 Séance extraordinaire du 18 octobre 2016

3.5 Séance extraordinaire du 27 octobre 2016

#### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

#### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.

#### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2016.

#### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt du rapport financier au 31 octobre 2016;

7.1.3 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

#### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Commandite - Mérite sportif de l'Estrie;

8.1.2 Budget 2017 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

8.1.3 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;

8.1.4 Achat d'un épandeur d'abrasif;

8.1.5 Modification du règlement d'emprunt numéro 608;

8.1.6 Acceptation et recommandation à la CPTAQ dans le dossier de l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) Québec Central avec Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

- 8.1.7 Modification à la contribution financière à l'O.M.H. pour l'année 2016;
- 8.1.8 Mandat à Labo S.M. Inc;
- 8.1.9 Charte des saines habitudes de vie;
- 8.1.10 Acceptation des plans de construction de rue en face du chemin Galipeau;

**9. Adoption des règlements**

Aucun.

**10. Avis de motion à donner**

Aucun.

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

**12. 2ième période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

**13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : Lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1

**2016-11-211 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.2

**2016-11-212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2016:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.3

**2016-11-213 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.4  
**2016-11-214 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2016:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.5  
**2016-11-215 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2016:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.  
**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 41**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**AUCUNE QUESTION.**

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 41.**

6.1  
**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général dépose la liste de correspondance pour le mois d'octobre 2016 et en fait la lecture.

7.1.1  
**2016-11-216 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2016 au montant de **163,384.45 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.1.2  
**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER**

Le directeur général dépose le rapport financier comparatif en date du 31 octobre 2016.

7.1.3

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :**

Madame Nathalie Bresse, mairesse dépose et fait la lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité.

7.2.1

### **RAPPORTS DES COMITÉS :**

#### **Madame Nathalie Bresse mairesse :**

- Donne de l'information concernant :
  - La MRC, la démission de madame Robert au poste de préfet ;
  - Le CLD, le départ de la personne responsable du secteur agricole ;
  - Les changements au niveau de la SQ pour avril 2017 – pour le secteur administratif ;
  - Des rencontres prochainement avec la Commission scolaire concernant le problème d'espace à l'école primaire.

#### **Madame Diane Talbot :**

- Donne de l'information concernant :
  - La Régie des incendies ;
  - L'O.M.H.- fusion à venir ;
  - Le transport en commun.

#### **Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les derniers travaux de pavage d'asphalte ;
  - La dernière passe de la niveleuse ;
  - Les différents travaux au parc Dubreuil ; jeux de pétanque et gazébo ;
  - Les nouvelles rues en construction ; l'Espérance et du Lotus ;
  - Les lignes de rue ont été faites.

#### **Monsieur René Rivard:**

- Donne de l'information concernant :
  - Les loisirs et la vie communautaire, il y a beaucoup d'offres et de demandes dans l'organisation des activités ;
  - Le Salon des artisans en fin de semaine du 12 et 13 novembre (samedi et dimanche) ;
  - Le brunch des Chevaliers de Colomb a eu lieu dimanche le 6 novembre.

#### **Madame France Martel:**

- Donne de l'information concernant :
  - L'urbanisme, la refonte des règlements progresse bien ;
  - La nouvelle rue en face du chemin Galipeau, les travaux sont débutés ;
  - L'article, concernant la piste cyclable dans le journal du HSF, avait plusieurs erreurs dont la durée de la construction, l'oubli de mentionner la municipalité Westbury, etc. ..., mais le projet progresse bien.

#### **Monsieur Donald Lachance:**

- Donne de l'information concernant :
  - Le rapport de septembre au sujet des interventions des incendies est à venir et donne un bref aperçu de celui de la SQ.

#### **Monsieur Stanley Boucher :**

- Donne de l'information concernant :

- Le prolongement des réseaux sur la rue Desruisseaux, les travaux sont reportés au printemps 2017. (voir l'article dans le journal communautaire à ce sujet).

8.1.1

**2016-11-217    COMMANDITE - MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le Mérite sportif de l'Estrie sollicite la participation financière pour la réalisation du 36<sup>ième</sup> gala qui se tiendra le 1er février 2017 à l'hôtel Delta à Sherbrooke;

**CONSIDÉRANT QUE** la Soirée gala honore plus de 40 disciplines sportives présentes chez-nous en Estrie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte une contribution de 250.00 \$ ce qui permettra à la Municipalité de remettre un certificat à un récipiendaire d'une catégorie honorée; mention sur la page Facebook du Mérite sportif de l'Estrie et dans le programme de la soirée, de plus deux billets pour la soirée du mercredi le 1er février 2017. **QUE** monsieur René Rivard soit mandaté pour représenter la Municipalité avec sa conjointe.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2016-11-218    BUDGET 2017 - RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX:**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget pour l'année 2017 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a été déposé et adopté par le CA de la RISH et doit être adopté par les municipalités participantes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2017 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 1,951 664 \$ de revenus et de dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2016-11-219    DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes reçoit une subvention de 45 000 \$ pour réaliser ce projet mais l'attribution de cette somme est conditionnelle à ce que le milieu s'implique pour une somme minimum de 9 000 \$ mais l'objectif est de 12, 285 \$ pour le maintien de toutes les activités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement est dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non à East Angus;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2016-11-220 ACHAT D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIF POUR LES TROTTOIRS:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la sécurité de nos piétons, il est important d'épandre de l'abrasif sur nos trottoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons vérifié deux modèles chez deux fournisseurs différents;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'un épandeur d'abrasif modèle no.H-76VS chez le fournisseur Équipement Marcus Inc. au montant de 8,120.00 \$ plus les taxes applicables.

**Poste budgétaire : Par le fonds de roulement  
– remboursable sur trois ans.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2016-11-221 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 608:**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 608 au montant de 815 000. \$ qui a été adopté lors de la séance du 12 juillet 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3 du règlement mentionne « ..... sur une période de 40 ans »;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère recommande 25 ans au lieu de 40 ans;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier le règlement d'emprunt numéro 608, article 3 pour «*Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 815,000 \$ sur une période de 25 ans* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2016-11-222 ACCEPTATION ET RECOMMANDATION À LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DE L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE (EFA) QUÉBEC CENTRAL AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS:**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire déposer une demande

d'utilisation à des fins autres qu'agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a une portée régionale et que les lots sont les emprises ferroviaire abandonnées Québec Central avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne vient pas à l'encontre de notre règlement de zonage et autres règlements;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et appui la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricole du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2016-11-223 <sup>8.1.7</sup> **MODIFICATION À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'O.M.H. POUR L'ANNÉE 2016:**

**CONSIDÉRANT QU'** en date du 6 septembre et du 7 octobre 2016, deux budgets modifiés pour l'année 2016, pour l'Office municipal d'habitation d'Ascot Corner ont été déposés et approuvés par la Société d'habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux budgets modifiés sont pour un total de 11,447. \$ de plus pour les dépenses et comme la contribution de la municipalité est de 10% :

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve les deux budgets révisés pour l'année 2016 avec une contribution totale de 4,802. \$ au lieu de 3,657. \$

**Poste budgétaire : 02-690-00-963**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2016-11-224 <sup>8.1.8</sup> **MANDAT À LABO S.M INC. :**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire en 2017 refaire le pavage des rues; du domaine Québécois, du secteur du domaine Blais et Boischatel;

**CONSIDÉRANT QUE** des sondages et analyses de la structure doivent être faits pour produire les plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner le mandat à Labo S.M. Inc. pour produire les analyses et le rapport. Pour un montant d'environ 3,500. \$

**Poste budgétaire : 03-310-00-039**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**2016-11-225 CHARTE DES SAINES HABITUDES DE VIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le HSF en forme est constitué de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipal, communautaire, petite enfance, etc. ...) engagés autour des saines habitudes de vie des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyennes et citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous;

**CONSIDÉRANT QUE** les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec les partenaires du milieu, pour agir sur les saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** les saines habitudes de vie contribuent à la santé de chacun, il est de notre engagement de les faciliter et de les promouvoir;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement chez les jeunes en :

- Favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation;  
*Exemple : Offrir des choix sains et des aliments santé lors des événements et des activités organisées et/ou commandités par la municipalité. Planter des jardins communautaires adaptés en partenariat avec des organismes communautaires. Aménager des pistes cyclables, des traverses de piétons sécuritaires, des parcs et des espaces verts adaptés aux besoins des jeunes et des familles.*
- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques et à des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;  
*Exemple : Développer l'offre de service en loisir pour tous les groupes d'âges. Aménager un endroit spécifique pour les enfants de 5 ans et moins avec des équipements fixes. Mettre des actions en lien avec le projet Mon école, à pied, à vélo, ville active (Vélo Québec). Politique de prix d'accès aux activités et aux équipements municipaux qui favorise les familles. Adapter les horaires des loisirs aux besoins des familles. Création d'ententes pour rendre accessible les activités physiques et sportives aux jeunes défavorisés.*
- Favorisant le renforcement du partenariat avec divers organismes en participant et en facilitant le développement d'Actions en lien avec les saines habitudes de vie;  
*Exemple : Soutien du HSF en forme dans les initiatives de la municipalité en lien avec les saines habitudes de vie. Rayonnement social et culturel des parcs et espaces verts. Maintenir des*



*partenariats avec les organismes communautaires afin de promouvoir les saines habitudes de vie auprès de la population.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10  
2016-11-226 **ACCEPTATION DES PLANS D'OUVERTURE ET DE CONSTRUCTION DE RUE À L'INTERSECTION DU CHEMIN GALIPEAU ET DE LA ROUTE 112 :**

**CONSIDÉRANT QUE** les plans d'ouverture et de construction de rue sur le lot 1 386 261 à l'intersection du chemin Galipeau et de la route 112 ont été déposés le 3 novembre 2016 par l'ingénieur monsieur Éric Langlois de la firme d'ingénierie St-Georges Structures et civil ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour déposer la demande d'ouverture de rue auprès du ministère des Transports, il faut que les plans d'ouverture et de construction de rue soient acceptés et approuvés par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et approuve les plans d'ouverture et de construction de rue tel que déposé en date du 3 novembre 2016 par l'ingénieur monsieur Éric Langlois de la firme d'ingénierie St-Georges Structures et civil avec les modifications et conditions suivantes :

- 1- **QUE** les démarches avec la MRC et le MAMOT pour l'agrandissement du périmètre urbain et le changement de zonage soient débutés et que l'échéancier soit établi;
- 2- **QUE** la demande de certificat d'autorisation avec le ministère de l'Environnement pour la construction de la rue avec le service de réseau d'égout et des eaux usées soit acceptée;
- 3- **QUE** les sorties pour le réseau d'égout et des eaux usées soient construites jusqu'au limite des trois rues projetées (dans le carrefour giratoire);
- 4- **QUE** la voie à partir du carrefour giratoire jusqu'à l'intersection de la route 112 soit double à partir du chainage 1+210;
- 5- À la même intersection de la route 112 que le point 4, **QUE** trois voies d'accès soient construites, virage à gauche, virage à droite et continuer en ligne droite;
- 6- **QUE** la construction soit faite avec deux couches d'asphalte – - « GB20- 80 mm et ESG14 – 60mm » minimum;
- 7- **QUE** durant les travaux de construction de la rue, la surveillance des travaux soit complète et à temps plein.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

12.  
**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 27 :**

**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)  
Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jean-Paul Laroche concernant :**

- Le Rapport du maire, l'écart entre le budget et le réel ;
- Le compte des Consultants SM., de Deloitte ;
- Le projet de la piste cyclable.

**Monsieur Jacques Gourde concernant :**

- Certains points du rapport de la SQ ;
- Le point 8.1.1 de l'ordre du jour;
- Le manque d'espace à l'école, est-ce qu'il y a un plan à venir;
- Le projet de la piste cyclable sur la voie ferrée;
- Les travaux sur le chemin Galipeau – la coupe de bordure de béton, les piétons et les glissières sur le chemin Galipeau;
- La nouvelle rue du Lotus, dans une courbe, est-ce correct;
- Un bassin de rétention est-il prévu pour les eaux pluvial.

**FIN DE LA 2<sup>ième</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 01.**

13.  
**2016-11-227 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

Prochaine séance ordinaire : Lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30.

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÈS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE

